



LUNDI 18 NOVEMBRE 2024 à 18H 00

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Salle du conseil municipal – PLOUDANIEL

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ **Présents : 12**
- ▶ **Votants : 12**
- ▶ **Quorum atteint**

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier		X	
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOU NEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Pascal GOULAOUIC

Cette séance de bureau communautaire n'a pas fait l'objet de délibération.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.
Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Lesneven, le 21/11/2024

Claudie BALCON
Présidente



Liste affichée au siège de la CLCL le 21/11/2024 et publiée sur le site internet de la CLCL le 21/11/2024